

A.D. nº 2021- 2333

Conseil d'administration de l'Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance Arrêté portant représentation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-7,

Vu la délibération du 1er juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,

Vu les règles régissant l'organisme prévoyant la présence du Département,

Vu la délibération du 29 juillet 2021 relative à la représentation du Département dans les organismes extérieurs,

Considérant que le président du Conseil départemental a qualité pour désigner son collaborateur en charge de la solidarité départementale,

Arrête

Article 1er- Sont désignées pour représenter le Département de Tarn-et-Garonne au conseil d'administration de l'association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance,

Mme Nadine SINOPOLI, Conseillère départementale Mme Maryline LAQUES, directrice de la tarification et contrôle des établissements

Article 2 - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée à l'organisme concerné.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la notification à l'organisme.

Fait à Montauban, Le 17 NOV. 20

Le Président,

Michel WEILL